

## Assemblée Générale de la CCI Ille-et-Vilaine du 30 mai 2022

### Délibération N° 15

**Objet : Protocole d'accord CCI/RSB**

**Exposé des motifs :**

Le Groupe Rennes School of Business, école de management créée en 1990 par la CCI Ille-et-Vilaine, alors CCI de Rennes, porte un projet de Campus qui lui permettra de se développer sur le site appartenant actuellement à la CCI, 2 avenue de la Préfecture à Rennes, et pour partie occupé par le siège de celle-ci. Ce projet conduira la CCI Ille-et-Vilaine à construire un nouveau siège et à quitter son actuel site, au plus tard le 30 juin 2026.

Dans ce contexte, la CCI Ille-et-Vilaine et le groupe RSB ont convenu de signer un protocole d'accord précisant les contours du projet autour de 3 axes :

1. La création d'une Société Civile Immobilière, composée de RSB à hauteur de 34% et de la CCI à hauteur de 66%. Cette société sera chargée de construire et de gérer un immeuble destiné à abriter des activités de formation de RSB et de la CCI. L'apport de la CCI à cette SCI se fera sous la forme d'un apport de terrain d'une surface de 700 à 1 200 m<sup>2</sup>.
2. La résiliation conventionnelle de baux conclus entre la CCI et RSB concernant les actuels bâtiments occupés par RSB et la conclusion d'une convention d'Autorisation Temporaire constitutive de droits réels pour une durée de 30 ans
3. La cession à RSB par la CCI de parcelles dont elle est actuellement propriétaire, pour un montant total de 13 500 000 euros, diminué de la valeur de l'apport de la CCI à la SCI ainsi que d'un programme de subvention non encore versé à RSB par la CCI pour un montant de 5 062 410,95 euros.

La vente se fera en 2 temps :

- Un 1<sup>er</sup> acte de vente portant sur la cession de l'ensemble des parcelles concernées, à l'exception de celle abritant l'hôtel consulaire
- Un 2<sup>ème</sup> acte de vente, après le déménagement de l'hôtel consulaire de la parcelle abritant le dit hôtel consulaire.

**Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée générale d'autoriser le président à signer le protocole d'accord avec RSB tel qu'il vient d'être présenté et de poursuivre toutes les démarches permettant de faire avancer ce projet.

**Avis du Bureau**

Avis favorable du Bureau réuni le 23 mai 2022



**Délibération soumise au vote :**

Quorum : 31  
Exprimés : 31  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Pour : 31

**Le Secrétaire,**

**Jean-François Esnée**

**Cachet**



**CCI ILLE-ET-VILAINE**

**Direction Générale**  
2, Avenue de la Préfecture  
CS 64204  
35042 RENNES CEDEX  
Tél. : 02 99 33 66 66

**Le Président,**

**Jean-Philippe Crocq**